



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Rwanda

Question écrite n° 34903

Texte de la question

M. Jean-Marc Germain interroge M. le ministre des affaires étrangères sur le 20e anniversaire du massacre du Rwanda. En 2014, vingt ans se seront écoulés depuis le génocide de 800 000 hommes, femmes et enfants au Rwanda. Ce génocide de populations tutsi et hutu modérés a été perpétré entre avril et juillet 1994 par des extrémistes hutu, miliciens interahamwé et des soldats des forces armées rwandaises (FAR). Le monde garde encore en mémoire les images cruelles des victimes et les témoignages terrifiants des survivants de ce massacre. Le rôle de l'État français reste pour sa part posé quant aux responsabilités qui ont pu être les siennes lors de ce massacre. Alors que la France commémorera en 2014 plusieurs grandes dates douloureuses de l'histoire du monde et de la France, il souhaite savoir quelles sont les intentions que le Gouvernement et le Président français entendent entreprendre pour que ne s'efface pas le souvenir de l'un des génocides les plus meurtriers du 20e siècle.

Texte de la réponse

Le génocide rwandais, qui a fait plus de 800 000 morts, a profondément marqué les mémoires. Il constitue un crime effroyable qui appelle chacun à faire en sorte que de telles horreurs ne se reproduisent plus. Le devoir de mémoire est une nécessité et il implique un engagement de tous les instants pour lutter contre l'oubli. A ce titre, la France s'associe chaque année aux cérémonies du souvenir organisées par les autorités rwandaises. En 2014, la France entend prendre sa part dans les commémorations qui auront lieu pour le vingtième anniversaire du génocide rwandais.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Germain](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34903

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7948

Réponse publiée au JO le : [20 août 2013](#), page 8849